L'intégration des Forces Armées et les capacités de défense de la souveraineté et de l'intégrité du territoire¹

L'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka, signé par la majorité des parties dans la capitale zambienne le 10 juillet 1999, comporte, on le sait dans son Annexe "A" relative aux modalités de sa mise en oeuvre un chapitre 10 consacré à la formation d'une année nationale.

Il y est prescrit "[qu']aux termes [dudit] Accord et à l'issue des négociations politiques inter-congolaises, il y aura un mécanisme tenant notamment compte du contrôle physique des troupes, de l'identification précise de tous les éléments au regard de leur origine, de la date de leur enrôlement, de leur corps d'attache, ainsi que de l'identification des terroristes et du dénombrement des armes de guerre distribuées dans le cadre des institutions gouvernementales parallèles de défense populaire, pour la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée, incluant les forces des Parties congolaises signataires [de 1'] Accord, sur base des négociations entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et le Mouvement pour la Libération du Congo".

En d'autres termes, l'un des objectifs du "Dialogue inter-congolais" consiste à définir les conditions, les critères et les modalités de l'intégration des différentes forces armées opérant sur l'échiquier militaire et conflagratoire congolais. Cette intégration suppose préalablement une comptabilité précise de toutes les forces militaires; para-militaires ou de défense populaire — loyalistes, rebelles ou terroristes — engagées par les différentes parties congolaises signataires de l'Accord ainsi qu'un dénombrement des armes distribuées aux milices. Cette comptabilité se tiendra sur la base d'un mécanisme de contrôle physique et d'identification précise.

La délicatesse de pareille entreprise n'échappe à personne. Son succès sera d'autant plus difficile à réaliser que les forces à intégrer seront sans organisation structurelle et fonctionnelle clairement définie. Autrement dit, à ce rendez-vous de l'intégration ou de la fusion des forces, celles qui se présenteront en ordre dispersé, c'est-à-dire sans organisation de nature à permettre au moins la comptabilité prévue au chapitre 10 de l'Annexe "A" de l'Accord de Lusaka, risquent d'être particulièrement défavorisées par rapport aux équilibres nouveaux qui découleraient de cette opération.

Ceci souligne assez la nécessité et l'urgence pour la République Démocratique du Congo de se doter formellement et rapidement d'une loi d'organisation générale de la défense et des forces armées.

Ainsi, les enjeux politiques et militaires du moment, dans le contexte géostratégique et géopolitique actuel, doivent nous pousser vers la réforme ou la réorganisation de nos forces armées, de façon à nous présenter à l'échéance du dialogue inter-congolais en position confortable, avec une armée formellement créée et structurée, répondant aux normes et standards militaires universellement reconnus autant qu'aux besoins de défense et de puissance de la République Démocratique du Congo. Il est heureux que le ministère de la défense s'y applique en

¹ Communication au XVI° Séminaire Scientifique de la Faculté d'Economie & Développement sur le thème "Dialogue intercongolais : consolidation de l'Etat et de la Nation", Facultés Catholiques de Kinshasa, Kinshasa, le 1^{er} juin 2001.

ce moment à travers les travaux de la Commission chargée de l'organisation générale et du fonctionnement de la défense et des forces armées, ainsi que celle chargée de la réhabilitation de la justice militaire.

Sujet d'actualité; tragique et dramatique actualité dans le contexte particulier de guerre d'agression, de rébellion et de lutte fratricide que connaît actuellement la République Démocratique du Congo.

Sujet d'actualité qui nous replonge dans un passé historique pas si lointain qu'il est peut-être bon de relire autant pour retrouver nos marques et nos traditions, que pour évaluer les erreurs à ne plus commettre. Souvenons-nous par exemple du Général Lundula² qui, commandant en 1960 une faction rebelle de l'ANC (Armée nationale congolaise), répondit aux avances de Léopoldville (Kinshasa) en vue d'une réconciliation et " [envoya] des émissaires à Bunduki, à la frontière entre l'Equateur et la Province orientale, pour entamer des négociations avec des émissaires de Mobutu en vue de la réunification de l'armée; un cessez-le-feu fut conclu entre les deux armées le 17 avril 1961 »³. Plus proche de nous, on pourrait évoquer les accords de 1986 à Kigoma qui ont permis la récupération et la réintégration dans les forces armées zaïroises de quelques éléments rebelles "Tigres", anciens gendarmes katangais, et ceux de Fizi-Baraka opérant sur la montagne Ruwenzori.

Opération délicate! Sujet sensible!

Non de cette sensibilité qui, autrefois, en faisait des conversations d'alcôve et imposait secret et silence. Mais de celle qui, aujourd'hui, s'expose au cœur de la Cité et s'impose au centre de la problématique de la crise de notre société.

Si l'attitude vis-à-vis de cette sensibilité interdisait, il n'y a pas longtemps, un débat ouvert, contradictoire et scientifique sur la question militaire ou sécuritaire, elle oblige aujourd'hui, maintenant, les citoyens et tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de ce pays d'y réfléchir en vue de participer ensemble à la construction d'une armée nouvelle, nationale, républicaine, citoyenne, efficace, soumise à l'autorité civile et respectueuse du droit.

Il n'est peut-être pas habituel de débattre de ce genre de problème dans un milieu universitaire et d'intellectuels comme celui-ci! Je dis : pourquoi pas! C'est sans doute un signe des temps qu'il nous faut saisir dans l'intérêt général. Après tout, souvenons-nous de la boutade de Churchill pour qui la chose militaire est une chose si importante qu'il convient de ne pas l'abandonner entre les mains des seuls militaires.

Fort de ces données, il nous semble que le problème de l'intégration des forces armées que pose le chapitre 10 de l'Annexe "A" de l'Accord de Lusaka implique ou appelle la question de la réforme de nos forces armées. Il serait cependant contre-productif de réformer les forces armées uniquement pour satisfaire à cet Accord. Ce serait d'ailleurs politiquement irresponsable dans la mesure où on abandonnerait totalement le règlement d'une question de pleine

² Voir Isidore NDAYWEL è NZIEM, Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain, Duculot, Afrique Editions, Louvain-la-Neuve, 1997, pp. 522, 567, 568, 579, 582, 591, 599, 600, 603, 607.

³ Ibidem, p. 592.

souveraineté à un cadre prédéterminé par un Accord qui se veut international⁴. Ce serait également, du point de vue militaire et sécuritaire, dangereux au regard du contexte d'agression dont la RDC est victime de la part de trois de ses voisins de l'Est, avec le ballet des alliances et mésalliances, dynamiques et changeantes, que cette situation implique et impliquera sans doute encore pour longtemps.

Pour tirer véritablement avantage de la réforme des forces armées, il faut intégrer cette réforme dans celle de l'ensemble de notre système de défense. L'armée, en effet, n'est qu'une composante – une composante importante certes – de la défense globale, laquelle est multiforme : défense militaire, défense civile, défense politique et diplomatique, défense économique, défense culturelle et technologique, défense réelle, défense virtuel-le, défense secrète, etc. Aussi, la structuration, l'organisation, le fonctionnement, l'opérationnalité et l'efficacité de l'armée sontelles solidaires de l'ensemble du système de défense.

Le système de défense étant lui-même solidaire du système socio-politique, on ne peut éviter de se demander s'il suffit de réformer l'armée et l'organisation de la défense pour leur conférer plus d'efficacité. Plus globalement, peut-on faire une autre armée sans faire une autre société?

Replacée dans cette problématique, la question de l'intégration des forces armées prend une perspective inattendue, dont l'ampleur peut apparaître démobilisatrice. La sagesse ancestrale nous enseigne cependant que « si loin est la destination, si long est le chemin, si pénible est la marche, la réussite réside dans la fidélité à ses objectifs, le choix de la route et le courage d'engager le premier pas, puis le deuxième, et les suivants, les uns après les autres, ... ».

Il faut donc commencer quelque part. Si nous choisissons de commencer par la réforme de l'armée, nous ne pouvons éviter de parler de la "recréation de l'Etat", de la "recomposition de nos alliances" et du "reconditionnement culturel" de nos populations. C'est autour de ces quatre points qu'est construit le présent exposé.

I. LA REFORME DES FORCES ARMEES

La nécessité de la réforme en profondeur de nos forces armées et de nos services spéciaux ne fait l'ombre d'aucun doute. Il s'agit de reconstruire notre puissance dissuasive avec possibilité de porter hors de nos frontières toute agression. Il s'agit également de crédibiliser nos capacités d'intervention au regard des missions de maintien ou de rétablissement de la paix dans le cadre des mandats de l'Union Africaine ou de l'Organisation des Nations Unies.

1. Que faire des forces armées ?

«Dans le Zaïre de l'après-Mobutu, écrivait un auteur américain, Herbert WEISS, en 1995, il faudra bien regarder en face une question que la plupart des régimes qui succèdent à une

⁴ La nature juridique de l'Accord de Lusaka en tant qu'instrument de droit international, pose problème eu égard notamment à la qualité hétéroclite de ses parties signataires. NGOY wa NSENGA s'emploie à le démontrer dans son ouvrage... Voir également la communication du Professeur BALANDA au Symposium international de Kinshasa (décembre 2000), dont les Actes se trouvent encore sous presse.

dictature affrontent avec énormément de difficulté : que faire des forces armées ? »⁵. De même, l'hebdomadaire "L'Autre Afrique", dans sa livraison du 17 au 23 décembre 1997, titrait à la une «Que faire des armées africaines ? Pauvres, inefficaces, incontrôlables ... ».

Ramenée à l'échelle du Congo, la question ne perd nullement de sa pertinence. Ni de son actualité. Elle trouve parfaitement place dans la problématique de l'étude des forces armées de ce pays. Certes, la problématique ainsi énoncée s'inscrit dans une perspective prospective. Mais celle-ci, pour être valide et pertinente, suppose en amont l'examen sans complaisance, ni acrimonie, de l'existant, pris comme tel, c'est-à-dire en lui-même; replacé dans le contexte multidimensionnel qui le détermine et qu'il marque; analysé dans son comportement sur l'échiquier des enjeux géostratégiques et politiques, socio-économiques et culturels ; capté dans, la dynamique de son évolution propre et de celle de l'ensemble du système dans le-quel il s'insère.

2. La faillite de l'armée n'est pas dissociable de la faillite de la société

Concrètement, considérant le rôle central de l'armée dans le système politique de la deuxième république où la stabilité du régime et la sécurité des institutions primait tout, ainsi d'ailleurs que dans le système politique qui lui a succédé, on peut se demander si l'interrelation de l'armée et de son environnement socio-politique suggère que la faillite de l'une serait la cause ou la conséquence de la faillite de l'autre? La faillite de l'armée est-elle dissociable de la faillite de la société d'où cette armée émane? En manière d'hypothèse de travail, à cette interrogation nous répondrons, à ce stade de la réflexion, par la négative.

Si donc la faillite de l'armée ne peut être isolée de celle de la société, serait-il raisonnable d'envisager la réforme de l'armée sans réformer la société ; changer la société sans changer l'armée ?

Voilà pourquoi en définitive, seule, pensons-nous, une perspective permettant d'une part la lecture des interrelations de l'armée et de son environnement socio-politique, d'autre part l'évaluation de ces interrelations par rapport aux enjeux et aux intérêts en présence, peut autoriser à la fois une anamnèse proche de la réalité et des anticipations fiables susceptibles par exemple de déboucher sur des pistes de réformes d'autant plus efficaces qu'elles s'appuient sur les expériences, heureuses et malheureuses, du passé. Il faut rester attentif aux écueils du passé et discerner les signes des temps nouveaux.

3. Comment faire participer l'armée à la reconstruction nationale ...

Il convient en effet de ne pas perdre de vue que si le défi fondamental auquel le Congo est appelé à faire face aujourd'hui est celui de sa reconstruction ou de sa re-formation, dans le cadre de modèles d'organisation socio-politique et économique qui sont encore à définir, il reste

⁵ Herbert WEISS, «Lc Zaire: une société détruite, un Etat en survie, une entité politique à créer », in William ZARTMAN (sous la direction de), «l'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime », Nouveaux Horizons, p. 185, traduit dc l'américain par Brigitte DELORME. L'ouvrage a été publié par Lynne Rienner Publishers, Inc.. Boulder, Colorado, 1995, sous le titre : «Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority », 314 pp.

évident que, quelles que soient les voies de développement que ce pays empruntera, aucune relance n'aurait des chances d'aboutir ou de réussir si la sécurité des citoyens et celle de leurs biens ne sont garanties⁶.... Et si l'ordre, la discipline, le travail, les droits et les libertés ne se conjuguent dans un système où notamment l'armée, reconditionnée et réconciliée avec les vertus républicaines et démocratiques, retrouverait le rôle naturel qui est le sien : participer objectivement et activement, par les moyens spécifiques que la nation met à sa disposition pour la défense de la Patrie et la protection de sa souveraineté, à l'éclosion d'un sentiment de sûreté généra-le et personnelle, propice à la libération des initiatives, de la créativité, de la productivité et des échanges ...

4. ... et plus particulièrement à la reconstruction de l'économie nationale ?

Il faut bien comprendre que l'administration correcte de la sécurité des biens et des personnes constitue un préalable important à la paix sociale, facteur indispensable au développement politique, économique et social. Sans la sécurité des personnes, des biens et des investissements nationaux et étrangers, il n'est pas possible de concevoir le progrès et le développement pour tous. L'économie de tout pays ne se développe que si l'investisseur et le travailleur sont protégés par un système de sécurité efficace, fondé sur des principes de droit propres aux nations démocratiques. La paix n'est pas synonyme de silence des armes, mais bien le sentiment intérieur de sûreté au regard de sa personne, de sa famille, de ses proches et de ses biens.

Par ailleurs, si l'on admet que l'ordre, la sécurité et la paix sociale constituent des préalables essentiels au développement national, on doit également reconnaître que les différents instruments dont se dote la Nation à cet effet ont pour finalité de créer les conditions de sûreté, donc de tranquillité et de prévisibilité susceptibles de favoriser le déploiement des activités économiques productrices, autant que l'épanouissement socioculturel des individus. La garantie des conditions de paix, de sécurité et d'ordre permet en effet de mettre en confiance les investisseurs et entrepreneurs nationaux et étrangers, de maîtriser notre outil de production, d'accroître nos capacités financières, d'améliorer nos balances commerciales et de paiement, et de résoudre ainsi nos problèmes sociaux. Il est évident que si, à l'heure actuelle, de nombreux entrepreneurs et bailleurs de fonds hésitent à investir ou à s'engager dans certains projets, c'est essentiellement parce qu'ils cherchent à s'assurer que leurs apports, leurs biens et leurs revenus seraient dans un environnement favorable au développement de leur entreprise, en dehors de tous autres risques que ceux inhérents au déroulement des affaires. Ce qui leur permettrait de travailler dans un cadre où les projections et prévisions sont plus ou moins maîtrisables.

On comprend dès lors la nécessité pour le Congo d'avoir une armée qui soit toute entière au service de la reconstruction nationale. Cette armée-là est encore à faire.

La réforme de l'armée devrait tirer profit de nos expériences passées de défense et de sécurité, militaires et policières, en saisir le passif et l'actif, et tenter une projection sur l'avenir prenant appui sur les éléments les plus sûrs, les facteurs les plus favorables, les enjeux et les défis

⁶ Dans ce sens, voir notamment le Rapport périodique 1998 de Jef MATTON et Annelies Van BAUWEL, publié sous la rubrique «document» du journal «Le Soft international », n° 734 du 24 au 30 mars, p. 11.

face auxquels se trouve placé notre pays.

5. Il faut une démarche réformatrice avec une vision de puissance ...

Dans cette perspective, la démarche réformatrice de notre appareil de défense et de sécurité devrait aller au-delà des préoccupations de politique interne pour impliquer également la politique extérieure. En effet, au-delà d'une réforme organique des forces armées, il faut redéfinir et recalibrer la vocation de puissance (même périphérique ou sous-traitante) de la République Démocratique du Congo dans le contexte africain, régional ou sous-régional. Il faut également marquer la nécessité pour le Congo, correspondant à une exigence d'intérêt national, de reconquérir sa place de force stabilisatrice régionale et sous-régionale.

Ceci est important au plan stratégique et diplomatique au moment où toute l'Afrique centrale paraît se déliter (de Brazzaville à Bangui, de Kinshasa à Luanda, de Bujumbura à Entebbe en passant par Kigali), pendant que se confortent aux extrémités du continent l'Afrique du Sud et le Zibambwe en Afrique australe; le Nigeria, le Ghana et le Sénégal en Afrique de l'Ouest; l'Egypte, la Tunisie et le Maroc au Maghreb; le Kenya et la Tanzanie en Afrique de l'Est. Il faut considérer que le développement de l'Afrique comme entité économique prospère et entité stratégique de contrepoids ne pourrait se concevoir sans un Congo fort et stable, apparaissant véritablement comme partie prenante dans l'un des enjeux les plus délicats auquel le continent va probablement se trouver confronté, celui de sa recomposition géostratégique et politique.

6. ... et une vision de l'intérêt national et sous-régional

Il reste que l'année en tant qu'instrument et symbole de la souveraineté nationale, est, avant toute chose, affaire de politique intérieure. Sa reformulation ne peut donc pas perdre de vue celle-ci pour au moins deux bonnes raisons. La première tient au fait que la réforme de l'armée peut avoir un impact positif ou négatif sur l'opinion publique nationale. La deuxième, considérant la menace encore vivace des tendances centrifuges avec, sinon le scénario de l'éclatement final du Congo évoqué par certains observateurs⁷, du moins l'émergence d'entités provinciales ou locales relativement autonomes, souligne la nécessité de réformer l'année de façon à la gérer comme un instrument d'intégration de l'éthique nationale et des valeurs patriotiques, républicaines, démocratiques et citoyennes, et – mondialisation oblige – comme un élément ou un facteur d'intégration sous-régionale ou régionale, une pièce participant à l'engrenage de la paix mondiale.

7. Quel type d'armée ... ou les critères de la réforme

Pour l'élaboration de cette réforme, on doit chercher à répondre à la question suivante : quel type d'armée, quel type de forces de l'ordre ou de police et quel type de système de sécurité quelles assignations faut-il donner aux services de renseignements, pour quels types de menaces et quels objectifs de politique interne et internationale, avec quels moyens?

⁷ Sur l'existence des courants autonomistes, voir également Jef MATTON, déjà cité in supra P.6, Le Soft international, pp. 9 et 11.

Il faudra en conséquence soigneusement :

1°) Caractériser l'environnement géostratégique et géopolitique actuel :

- a) en montrant sa spécificité par rapport à la situation et à l'époque antérieures aux plans interne, régional, africain et international. Il faut par exemple considérer, tester et au besoin intégrer la volonté déclarée de la France d'aider les Etats africains à accroître leur capacité de maintenir la paix (Recamp); la volonté réelle ou supposée des Etats-Unis d'instaurer en Afrique, si nécessaire par la force, des régimes capables d'amener le développement du continent; les velléités de leadership de la part des Etats qui se considèrent aujourd'hui comme puissances régionales (Nigéria, Sénégal, Angola, République Sud-africaine, Ouganda, Tanzanie, Zibambwe);
- b) en dégageant clairement la nature et l'ampleur des menaces actuelles aux plans géostratégique et géopolitique.
- 2°) Caractériser clairement les menaces d'agression eu égard à l'étendue du territoire, à l'étendue et à la nature de nos frontières, aux convoitises que peuvent susciter les richesses nationales, aux intentions et à la situation socio-politiques et sécuritaires de nos voisins, à leurs capacités militaires offensives, à l'état et à la dynamique des alliances dans notre sous-région; etc.
- 3°) Caractériser de même les risques de rébellion, et de façon générale, les velléités centrifuges susceptibles de servir de prétexte à des soutiens militaires extérieurs, cachant mal des stratégies d'agression.
- 4°) Démontrer l'inadéquation des moyens de défense et de sécurité actuels et rechercher des formules d'équilibre et d'ajustement à négocier entre les besoins réels de défense et de sécurité et les capacités économiques du pays. Il paraît évident que l'armée a vécu pendant longtemps audessus des moyens de l'Etat, grâce notamment à une assistance militaire très active et au rôle de puissance intermédiaire ou périphérique que les puissances occidentales ont fait jouer au Zaïre en Afrique dans le cadre de la guerre froide et de la lutte entre les deux blocs. Il faut maintenant apprendre à compter essentiellement et d'abord avec ses propres poches tout en travaillant à la reconstruction des alliances nouvelles.
- 5°) Définir les rapports les mieux appropriés pour notre système de défense en déterminant les ratios d'équilibre entre :
- a) forces armées ou forces combattantes et forces de l'ordre ou forces de police et forces de sécurité civiles ou para-militaires;
- b) forces publiques (armée, gendarmerie, police) et forces privées (polices privées, services de gardiennage, détectives privés);
- c) forces armées et forces para-militaires;
- d) fonctions publiques militaires, sécuritaires fonctions publiques civiles fonctions productives publiques fonctions productives privées. II s'agit notamment d'éviter un déséquilibre qui consisterait à faire peser sur la fonction publique militaire ou para-militaire la charge d'une main-d'oeuvre que les fonctions productives privées ou publiques n'arriveraient pas à absorber.
- e) forces publiques, démographie, densité des populations et superficies à défendre;
- f) forces publiques, produit national brut et revenu national par tête d'habitant. De la même manière qu'il n'y a pas assurance sans prime, il ne peut y avoir défense efficace sans ressources suffisantes. Les moyens financiers que le pays consent au développement de l'étanchéité de

son bouclier défensif constituent un réel investissement pour la paix. Cette perception de la défense comme assurance pour la paix et le développement nous fait saisir la défense comme une réalité susceptible d'être prise en compte dans des modèles économétriques d'évaluation et de couverture des risques. Le coût du fonctionnement des structures de défense apparaît comme la prime que la nation souscrit pour le développement, celui-ci exigeant un environnement de paix.

- g) la part du budget de la défense nationale consacrée à l'entretien des hommes, à l'équipement (maintenance et acquisition), à la production et à la recherche;
- 6°) Sur le type d'armée à organiser et son envergure :
- a) Armée de conscription, année de métier, armée des soldats-paysans, ou solution intermédiaire ? Il convient de noter à toutes fins utiles que la constitution d'une armée de conscription autour d'un noyau central formé par une armée de métier articulée en brigades pourrait raisonnablement autoriser un niveau des effectifs des forces combattantes maîtrisable, dans une fourchette qui se situerait entre 60.000 à 100.000 hommes, avec possibilité d'une mobilisation rapide des forces de conscription ou de réserve en temps de guerre susceptible de démultiplier les effectifs engagés en fonction des besoins de défense.
- b) Dans tous les cas, une attention particulière sera accordée à la rationalisation et la maîtrise des effectifs, à l'équipement des unités à constituer, à leur mobilité et leur opérationnalité. Que la rationalisation des effectifs intervienne dans le sens de la réduction ou de l'augmentation de ceux-ci, elle nécessiterait dans tous les cas un élagage des forces armées au sens strict, séparant les forces combattantes des autres forces. Elle devrait par ailleurs, dans une opération d'intégration des forces d'origines diverses, tenir compte de l'importance quantitative et des particularités propres à chacune des forces à intégrer. Les critères d'intégration doivent être suffisamment souples et équitables pour ne pas créer des frustrations inutiles engendrées par le sentiment d'exclusion, d'injustice ou de déconsidération, mais en même temps suffisamment cohérents pour permettre la formation d'une armée nationale réellement intégrée, correspondant aux besoins actuels de défense. Il faut considérer que, dans cette armée intégrée à former, chacun peut trouver sa place, nonobstant sa formation ou son unité d'origine. Il faut prendre conscience que dans cette opération, le plus dur ne consistera pas tant dans la sélection des éléments à retenir, selon des critères consensuels à déterminer, mais dans l'éradication de l'esprit ou de la "culture rebelle", voire d'une certaine tendance à la trahison qui rampe parmi les hommes, peu importe le côté – forces loyalistes ou forces rebelles – où ils se trouvent. A cette action d'éradication, l'autorité politique, le commandement et la justice militaire doivent rester très attentifs...
- c) La formation d'une armée nationale intégrée ne peut se réaliser sans démobilisation d'une partie des effectifs de chacune des forces en présence. On ne peut en effet récupérer partout, tout le monde. Aussi, faudra-t-il parallèlement envisager et actionner des mécanismes de réinsertion socio-professionnelle des militaires ou des combattants à démobiliser. A cet effet, des procédures et des calendriers de dégraissage des effectifs ou de démobilisation devraient être établis. On peut penser naturellement en premier lieu aux procédures normales qui supposent le jeu normal des mises à la retraite ou de mise en disponibilité statutaires, voire des renvois disciplinaires prévus par les lois et règlements en vigueur, etc.. On peut également imaginer des procédures spéciales notamment d'incitation aux départs volontaires de ceux qui ne rempliraient pas les nouveaux critères de recrutement. L'on pourrait en outre profiter de ce que bon nombre de militaires travaillent au noir au service de particuliers et d'entreprises privées ou para-étatiques comme gardes du corps ou comme gardes industrielles ou sentinelles pour les reverser de façon régulière et officielle dans le secteur privé, après un minimum de

recyclage.

- d) Dans tous les cas de figure, ces procédures devraient être assorties de mesures d'accompagnement consistant en des compensations sociales, la réorientation professionnelle, la réinsertion dans le circuit économique privé de production ou de services, l'octroi de crédits d'installation ou de lancement avec des mécanismes d'encadrement, de contrôle et de suivi pendant une période à déterminer (3 ou 5 ans par exemple). Parmi ces mesures d'accompagnement, une place spéciale devrait être accordée au renforcement de la gestion administrative des démobilisés.
- 7°) Sur les missions de ces forces et leur articulation au plan interne, en relation avec les forces de police, et au plan externe en relation avec les forces inter-africaines et onusiennes : L'organisation des forces articulées en brigades paraissant plus souple que celle des divisions serait sans doute souhaitable, cinq à six brigades pourraient ainsi être constituées. Elles comprendraient notamment une brigade d'intervention rapide, une brigade d'actions et d'interposition humanitaires, une brigade républicaine, une brigade d'appui aux forces de maintien et de rétablissement de l'ordre public, etc ... Mais la question est du ressort des stratèges et tacticiens militaires...
- 8°) Fixer les standards de recrutement et de formation du personnel des forces armées par catégorie et par spécialité. On privilégiera notamment le recrutement de jeunes célibataires ayant un niveau de scolarité minimum de 4 ans post-primaire. Ils seraient engagés pour un service de 3 à 5 ans renouvelable une seule fois. On veillera à l'équilibre entre les différentes provinces ou districts.
- 9°) Faire des propositions concrètes sur la réhabilitation ou la désaffectation de certains camps militaires, ainsi que la construction de nouveaux camps sur des sites excentriques par rapport aux agglomérations, sans oublier l'érection à des points stratégiques de places fortes susceptibles de servir, en cas de besoin, de lieu de repli et de réorganisation des forces de défense. Il n'est pas normal qu'un pays aux frontières aussi étendues et perméables comme le nôtre ne dispose pratiquement d'aucun obstacle fortifié de défense du genre Fort de Shinkakasa, aujourd'hui désaffecté. La doctrine militaire de la défense en profondeur soutenue par certains responsables militaires, notamment au moment de l'avancée des forces de l'AFDL (1996-1997), a démontré son impertinence. On ne peut en effet accepter de se replier continuellement devant l'ennemi en se disant, « le territoire de la République est grand, nous avons l'avantage de la profondeur », comme pour se donner bonne conscience. La dynamique de ces replis réputés stratégiques, du moins au départ, est telle que ceux-ci se transforment vite en reculades en ordre dispersé, puis en sauve-qui-peut généralisé, en fuite devant l'ennemi accompagnée de pillages et autres violences sur les populations civiles, sans oublier d'autres formes de lâcheté et de trahison. L'érection de places fortes à travers le territoire permettrait d'arrêter cette tendance à la fuite.
- 10°) En vue d'impliquer les cadres dirigeants civils dans les affaires militaires et ne pas laisser celles-ci uniquement entre les mains des militaires, il faudrait envisager la possibilité d'organiser des «Collèges de Défense » auxquels participeraient des hauts cadres civils et militaires. L'un des objectifs de cette formation est de doter les décideurs (politiques et économiques) d'une réelle capacité d'anticipation et de rationalisation de leurs actions au regard des préoccupations de défense et de sécurité. Observons que les problèmes de défense et de sécurité sont susceptibles d'études scientifiques de niveau supérieur et universitaire. Rappelons l'expérience encourageante tentée dans les années 1986-1987 lors de la visite au Zaïre des stagiaires américains du "War College ". Des hauts cadres militaires et civils, fonctionnaires et entrepreneurs privés ont pris à cette occasion conscience de ce que la

défense et la sécurité du pays sont une réalité globale qui interpelle toutes les forces vives de la Nation et qui s'intègre également dans une stratégie de développement. L'expérience n'a, malheureusement, pas été poursuivie.

Plus fondamentalement, le gouvernement devrait encourager la création des centres d'étude, de recherche, d'analyse et de prospective qui regrouperaient des spécialistes de différents secteurs. Ils se préoccuperaient du renouvellement des méthodes d'analyse et de prévision des problèmes internationaux, notamment dans leurs aspects stratégiques et économiques; des questions de défense, pour adapter notre outil de défense aux menaces réelles et éventuelles qui pèsent sur la patrie. Il est bon de rappeler que l'une des plus grandes défaillances traditionnelles de notre système de défense réside dans un déficit chronique de "pensée militaire" et de planification de défense.

- 110) Organiser la protection et la défense civiles pour faire face aux cas de calamités naturelles, d'accidents, de troubles , etc ... Les avantages d'une telle démarche sont évidents. Il est certain que pareille reformulation des forces armées serait de nature à les recrédibiliser vis-àvis de l'opinion publique nationale et internationale. Pareil résultat serait d'autant mieux assuré que les forces vives de la Nation se sentiraient largement impliquées dans ce processus, notamment en participant aux états généraux de l'armée qui pourraient être organisés par exemple tous les cinq ans. Les affaires militaires, disait un grand homme d'Etat et un grand chef militaire, sont si sérieuses qu'il ne convient guère de les abandonner aux seuls militaires.
- 12°) Il faudrait également repenser notre politique de coopération avec les puissances amies dans le domaine militaire. Elle a connu, c'est vrai, ses moments de gloire. Mais, nous en connaissons par ailleurs ses limites, puisque nous en avons fait l'expérience. Et, la plupart de nos anciens partenaires dans la coopération militaire semblent avoir changé leur politique en cette matière. Il s'impose donc de penser autrement la participation, à l'effort de réforme et d'intégration de nos forces armées, de nos partenaires étrangers traditionnels (Etats-Unis, Belgique, France, Allemagne, Chine, Système des Nations Unies, Union Européenne, Organisation de l'Unité Africaine), sous la réserve pour nous-mêmes de savoir discerner les véritables enjeux stratégiques dans lesquels nous nous trouvons impliqués, d'entrevoir clairement nos intérêts les plus essentiels et de pressentir les conflits d'intérêts qui nous seraient défavorables. Ceci pose le problème des alliances à redynamiser ou à redéfinir.

II. REFORME DE L'ARMEE ET RECOMPOSITION DES ALLIANCES

1. Dimension diplomatique de la réforme

La guerre qui afflige la RDC met en présence maintes puissances étrangères qui soutiennent et appuient tant les agresseurs que nos frères rebelles. De sorte que, pour être efficace et efficiente, toute solution militaire doit chercher à intégrer la donne diplomatique. En effet, pour réaliste et innovante qu'elle puisse être, toute solution interne au Congo ne pourra devenir opérationnelle que si elle était préalablement expliquée dans les détails tant aux pays impliqués dans le conflit, aux autres partenaires africains qu'au reste de la communauté internationale, en vue de s'assurer de l'appui de chacun au rétablissement de la paix en RDC. Si la réforme de l'armée congolaise et l'intégration des forces devaient produire comme résultat l'insécurisation de

nos voisins, elles n'auraient aucune chance d'aboutir étant donné qu'elles ne pourraient guère bénéficier de l'appui des puissances de la Communauté internationale.

2. Diplomatie d'explication ou diplomatie d'implication ?

Mais, en réalité, il ne s'agit pas seulement d'expliquer à ces puissances ou à cette communauté le sens des réformes que nous entreprenons, il s'agit de nous impliquer dans la recomposition des alliances en cours. Il ne suffit pas de réformer l'armée et d'intégrer les forces armées, il faut que cette réforme et cette intégration s'ajustent et s'harmonisent avec la recomposition des alliances. Plus que d'une diplomatie d'explication, il s'agit d'une diplomatie d'intégration et d'implication.

La démarche part de la considération des courants qui traversent, structurent et rythment la vie des hommes, des peuples et des pays et qui sont susceptibles de leur offrir un certain nombre d'opportunités d'actions. Elle part également de la considération que toute stratégie, en particulier toute stratégie de guerre ou de crise, consiste dans l'art de composer avec les courants en présence, de s'appuyer sur leur dynamique pour construire la sienne propre en coordonnant l'action de ses différentes forces militaires, politiques, économiques, et morales, en vue d'atteindre des objectifs précis.

Cette compréhension de la stratégie peut être regardée comme opportuniste et affectée d'un jugement moral. Il y aurait cependant là une erreur d'attribution car si la stratégie est un procédé, le jugement moral ne peut atteindre que ce que l'on en fait et non pas le procédé luimême.

La réforme et l'intégration des forces armées doivent donc s'inscrire dans le sens des courants et dans la logique médiane des enjeux géopolitiques et géostratégiques actuels. C'est la seule façon efficace de positionner nos forces armées de demain au milieu du dispositif de belligérance, des ressorts profonds, des courants majeurs et de la dynamique des forces qui déterminent le fondement, la structure et le développement des crises qu'elles ont précisément vocation de combattre.

3. Positionner la réforme dans la recomposition des alliances

Une question alors se précise : comment réformer et intégrer nos forces armées en les positionnant dans une politique d'ensemble de recomposition de nos alliances fondamentales ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord prendre conscience de l'état avancé de décomposition de nos alliances fondamentales, à partir de l'expérience de la crise que connaît actuellement la sous-région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale.

4. La décomposition des Etats et des sociétés de la sous-région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale

Que l'on perçoive la crise de la sous-région des Grands Lacs comme la manifestation de la déliquescence, de la faillite des Etats ou le délitement des sociétés de la sous-région, un constat est certain : on assiste à la décomposition des Etats et des sociétés de l'Afrique centrale et

orientale⁸.

Le processus de cette décomposition a bien évidemment une longue histoire qui s'enracine dans les méandres et les péripéties de la constitution originelle de nos sociétés et de nos Etats ainsi que dans le développement d'une culture économique de béate contemplation (le professeur Tshiunza Mbiye parle de "douce négligence"), de dilapidation inconséquente de nos fabuleuses potentialités, d'une culture politique à la fois de déresponsabilisation par rapport à nos propres choix de gouvernance et de violation permanente des droits fondamentaux des citoyens.

La décomposition des Etats de la sous-région des Grands Lacs se manifeste essentiellement, dans le contexte des conflagrations actuelles, dans :

- les conflits intertribaux transfrontaliers;
- les rébellions intérieures ou délocalisées qui infestent toute la sous-région sur fond de revendications démocratiques, de justice ou de bonne gouvernance;
- les mécanismes brutaux et violents de changement des régimes (coups d'Etat, révolution, guerre, etc.) qui produisent notamment comme conséquences le regroupement dans les pays limitrophes des éléments des anciennes forces armées, devenus militaires errants, donc livrés à la merci des premiers recruteurs venus pour servir dans de nouvelles aventures militaires et rebelles;
- la belligérance interétatique qui accompagne ces rébellions au nom de préoccupations sécuritaires, démographiques et économiques; le caractère souvent erratique, flottant, instable et conjoncturel des alliances qui se nouent autour de cette belligérance et des intérêts tout aussi variés qui motivent les différents acteurs en présence;
- les rivalités inter-alliés (divergences au sein du RCD; affrontements de Kisangani en août 1999 entre les troupes ougandaises et rwandaises; rivalités au sein de la SADC entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, etc.);
- le rétrécissement de l'espace national des droits et des libertés avec comme conséquence notamment l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile politique;
- l'angoisse mortelle de nos peuples et de nos nations dont la marche butte à la difficulté de trouver le "tempo" global qui permettra le chemin harmonieux de l'ensemble et dont les violences qui surgissent en son sein surviennent la plupart du temps chaque fois que l'on prétend ralentir ce tempo ou au contraire le forcer;
- etc.

5. Maturation de la décomposition des pays des Grands Lacs et de l'Afrique centrale

Parmi les éléments de maturation de la décomposition des pays des Grands Lacs et de l'Afrique centrale, deux facteurs méritent d'être mis en exergue : les soubresauts politiques affectant l'ex-Zaïre d'une part, et le génocide rwandais d'autre part.

⁸ MWAYILA TSHIYEMBE, *L'ex-Zaïre convoité par ses voisins. Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs, Le Monde diplomatique*, janvier 1999, pp.10 et 11, http://www.monde-cfiplomatique.fr/1999/01/TSHIYEMBE/11499.html.

a) Les soubresauts politiques affectant l'ex-Zaïre

On ne peut comprendre la maturation actuelle de la décomposition des pays de la sousrégion des Grands Lacs et de l'Afrique centrale sans évoquer le rôle central joué par l'ex-Zaïre, dans le contexte d'une géopolitique antagoniste bipolarisée entre le monde libéral et le monde communiste. Ce rôle fut assuré par le Président Mobutu, sous la bannière et avec l'appui des puissances occidentales, selon un style et une pratique politiques et diplomatiques faits de manipulations d'influences et d'alliances fortement personnalisées.

La manoeuvre consistait, au plan de la politique intérieure, dans des tentatives de réduction des antagonismes et rivalités tribaux par un jeu d'équilibre et d'influence s'appuyant sur des personnalités tribales-relais (leadership tribal) ; la pratique de diverses manipulations de la nationalité en vue de l'intégration des populations transfrontalières à risque (on connaît l'étonnante légèreté des autorités dans la gestion de la question de nationalité qui concerne de centaines de milliers de personnes, entretenant ainsi des tensions tribales); la distribution des charges publiques notamment sur base des critères de quotas régionaux.

Au plan régional, la manoeuvre consistait dans l'entretien de relations personnelles avec les leaders politiques des Etats voisins, dits "frères et amis"; le développement d'une politique d'influence exécutée dans les différentes capitales des pays ceinturant le Zaïre par les services spéciaux zaïrois et de façon institutionnelle dans le cadre de la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) regroupant le Burundi, le Rwanda et le Zaïre ou d'autres regroupements régionaux comme celui qui a un moment uni le Zaïre au Tchad de Tombalbaye et à la RCA de Bokassa; l'entretien de contacts plus ou moins discrets avec les représentants de divers mouvements de rébellion ou d'opposition aux régimes pourtant "frères et amis" des pays voisins. Exercice diplomatique périlleusement équilibriste où l'on voit le régime de Kinshasa appuyer par exemple Savimbi tout en entretenant des relations "fraternelles et amicales" avec Dos Santos. Même attitude ambiguë vis-à-vis du Soudan dans les relations entre Kinshasa et John Garang; voire vis-à-vis du Rwanda, les dirigeants du FPR ayant également leurs entrées auprès des autorités de Kinshasa. Ajoutons l'implication du Chef de l'Etat zaïrois dans la chute, le maintien ou l'installation de certains régimes dans la région. Evoquons notamment l'intervention des forces armées zaïroises au Tchad pour faire barrage à la Libye en 1984; assistance que les autorités tchadiennes ne se sont pas privé de rappeler pour expliquer leur soutien militaire à la RDC au début du présent conflit. Intervention militaire également en Angola aux côtés de Holden Roberto et de Savimbi pour empêcher, sans succès cependant, l'arrivée au pouvoir de Neto. Dos Santos qui a succédé à ce dernier n'a jamais oublié. Intervention militaire au Rwanda en 1990 contre les attaques du Front Patriotique Rwandais. Soulignons la part active ou passive prise par Mobutu dans les différents putsch militaires burundais en faveur ou au détriment de Michombero, de Bagaza ou de Buyoya. En ce qui concerne l'Ouganda, les remerciements que Museveni est venu présenter à Mobutu A Goma, un jour après qu'il ait pris le pouvoir à Kampala avec l'Armée de Résistance Nationale (NRA) en janvier 1986; sont révélateurs des actions secrètes d'influence du régime zaïrois.

Cette politique développée au nom de la stabilité de la région de l'Afrique centrale et de l'Afrique des Grands Lacs au profit du camp occidental a rendu Mobutu incontournable dans son rôle de protecteur des intérêts occidentaux en Afrique centrale. Si la coopération militaire occidentale, appuyant cette politique, lui a permis de faire face à plusieurs insurrections, elle a

cependant masqué la fragilité de son armée. Mais également elle l'a si bien conforté dans cette sorte de diplomatie pyromane, qu'il n'a pas su, par manque de sagesse ou de vision, ou par affaiblissement de son autorité, arrêter à temps ce jeu incendiaire et éviter le retour suicidaire des flammes.

Il paraissait de plus en plus évident que Mobutu devenait non seulement incapable de donner satisfaction au rôle qui lui était dévolu de "gendarme" de l'Afrique centrale et de l'Afrique des Grands Lacs au profit des intérêts occidentaux, mais plus grave il devenait dangereux pour la bonne marche de ceux-ci. Dès lors, l'effondrement de cette politique et de cette diplomatie était désormais prévisible compte tenu des difficultés économiques chroniques du régime, de ses dérapages tribalistes et régionalistes particulièrement avec la question dite "des originaires" et l'épuration régionale ou ethnique qu'elle a occasionnée, de sa gestion médiocre et irresponsable tant du problème des nationalités que des revendications foncières particulièrement à l'Est du pays.

En fait, le régime zaïrois apparaissait comme en totale déconnexion par rapport à un certain nombre de critères de la nouvelle donne géopolitique internationale. On peut ici, à titre d'illustration, en relever quelques uns.

• Refus d'ajustement à la nouvelle donne géopolitique en Angola issue des accords de Lusaka en 1994

Malgré les accords de Lusaka de 1994 entre les frères ennemis angolais, sous les auspices de la Communauté internationale, les manipulations inconséquentes ou chaotiques de certains leaders de la région se sont poursuivies. Si les détournements de l'assistance militaire américaine destinée à l'Unita avaient vers la fin des années 80 amoindri le crédit des services spéciaux zaïrois, celui-ci sera complètement détruit par le développement du trafic mafieux entre certaines personnalités politiques ou militaires zaïroises et Savimbi. Ces pratiques ont été perçues comme un refus d'ajustement de la politique zaïroise à la nouvelle donne géopolitique qui a abouti aux élections générales en Angola et au revirement des alliances américaines au détriment de Savimbi.

• Atermoiements dans le processus de démocratisation et dans l'instauration de la bonne gouvernante

De façon générale, la fragilisation de plus en plus grande de l'Etat zaïrois, s'est accentuée du fait de son isolement au plan international suite à ses atermoiements funestes dans le processus de démocratisation universellement voulu depuis l'effondrement du bloc de l'Est et fortement recommandé pour ses vertus de bonne gouvernance.

• Déphasage par rapport à la donne internationale de respect des droits de l'homme

L'une des manifestations les plus patentes de cette fragilisation apparaît dans l'incapacitation, la désorganisation, la privatisation et la criminalisation des Forces Armées Zaïroises. Ruinées par la suspension de la coopération militaire bilatérale ou multilatérale dont elles bénéficiaient, minées par l'affairisme de ses officiers, gangrenées par l'indiscipline des hommes de troupe se livrant à des exactions diverses sur la population, les FAZ, devenues une

machine de violations des droits de l'homme, marquaient une fois de plus le déphasage géopolitique du régime zaïrois par rapport à la donne internationale de protection des droits de l'homme, appuyée par le droit d'ingérence dite humanitaire.

b) Le génocide rwandais

Au plan sous-régional, il est certain que le modèle transitionnel du processus démocratique zaïrois n'a pas été encourageant ni pour le processus des accords d'Arusha entre le gouvernement rwandais et le Front Patriotique Rwandais, ni pour le processus démocratique rwandais et burundais. Le pourrissement de la situation que n'arriveront pas à arrêter les prestations désastreuses des Forces armées zaïroises au Rwanda (en 1992) dans le cadre des accords de défense et de sécurité conclus au sein de la CEPGL, débouchera sur le génocide de 1994. Celui-ci entraînera dans la sous-région un désordre aux conséquences dramatiques que le Zaïre ne saura pas gérer : arrivée massive sur le territoire zaïrois des militaires des FAR, des miliciens Interhamwe et des dizaines de milliers de réfugiés; trafic d'armes et de véhicules; insécurité dans les camps des réfugiés, etc.

Devenu, selon l'expression de Herbert Weiss, « une société détruite, un Etat en survie, une entité politique à créer »⁹, le Zaïre était désormais disqualifié dans son rôle stabilisateur de l'Afrique centrale et de la sous-région des Grands Lacs. Cette disqualification a rendu nécessaire la reconsidération du leadership de la région au profit des intérêts et enjeux géopolitiques et géostratégiques nouveaux que le régime zaïrois était devenu incapable de servir. Dans ce sens, la guerre de 1996-1997, définie au départ comme une rébellion, puis comme une guerre d'agression, enfin comme une guerre de libération, apparaît en dernière analyse comme une guerre de recomposition des équilibres, des forces et des flux géopolitiques et géostratégiques de la région.

6. La recomposition géopolitique et géostratégique de la sous-région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale

La logique démocratique s'étant avérée incapable de réaliser cette recomposition géopolitique et géostratégique, c'est la logique militaire qui l'a emporté à partir des pays de la région qui étaient eux-mêmes déjà engagés dans cette logique (l'Ouganda de Museveni, le Rwanda de l'après génocide, le Burundi sous le régime de Buyoya issu d'un coup d'Etat, et l'Angola).

La guerre de 1998 reste dans cette logique. Au-delà de sa double nature qui tient à la rébellion et à l'agression, elle se révèle comme le prolongement des tentatives précédentes (1996-1997) de recomposition. Son particularisme réside cependant dans le contexte nouveau créé dans la région depuis le changement de régime en RDC :

- apparition de nouvelles prétentions régionales d'hégémonismes et de redistribution des espaces;
- prévalence de la dominance anglo-saxone sous la double bannière des Etats-Unis et de la

⁹ Herbert WEISS, «Le Zaïre: une société détruite, un Etat en survie, une entité politique à créer », in William ZARTMAN (sous la direction de), «l'effondrement de l'État. Désintégration et restauration du pouvoir légitime », Nouveaux Horizons, p. 185, traduit de l'américain par Brigitte DELORME. L'ouvrage a été publié par Lynne Rienner Publishers, Inc., Boulder, Colorado, 1995, sous le titre : «Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority », 314 pp.

- Grande-Bretagne au détriment de la France et (apparemment) de la Belgique;
- agitation des thèses du "non-Etat congolais" tendant à affirmer la nécessité de la balkanisation de la RDC; thèses combattues vigoureusement sur le terrain par l'expression de la volonté unanime du peuple congolais de conserver son identité et son unité nationales et de résister à l'envahisseur;
- l'incapacité de la rébellion de couvrir juridiquement, politiquement et militairement l'agression des forces étrangères;
- le désastre économique et humanitaire de la guerre et le risque de l'embrasement de toute l'Afrique centrale (le Congo-Brazzaville et la RCA en feront les frais) et de l'Afrique de l'Est;
- apparition de nouvelles alliances dont le jeu répond à des intérêts et à des objectifs diversifiés, propres à chaque pays de la sous-région en fonction notamment des rébellions et insurrections auxquelles ils doivent faire face et en fonction des intérêts et avantages économiques apportés par la guerre (voir le rapport du groupe des experts de l'ONU sur le pillage des ressources de la RDC);
- nouvelle dynamique créée par le recentrage de la RDC sur la SADC et la Francophonie;
- incohérences et luttes intestines au niveau des forces rebelles et des forces d'agression.

L'échec de diverses tentatives de règlement politique ou diplomatique de cette crise tient à ce que l'on a, jusqu'à présent, voulu apporter à celle-ci une réponse ou des solutions fondées sur la considération d'une guerre d'agression et de rébellion, sortant ainsi la crise de son contexte réel, celui de la recomposition des jeux, des forces et des espaces.

7. Les grandes manoeuvres de recomposition

Plus qu'une guerre de rébellion et/ou d'agression, la crise dans la région des Grands Lacs est une crise de décomposition-recomposition géopolitique et géostratégique pour le règlement de laquelle les solutions envisagées dans le cadre des Accords de Lusaka ou dans le cadre d'autres initiatives politiques ou diplomatiques, notamment dans le cadre du dialogue inter-congolais, s'avèrent soit inefficaces, soit inappropriées, soit incomplètes si elles ne s'inscrivent pas dans la dynamique de la recomposition.

Celle-ci se manifeste à l'heure actuelle à travers les grandes manoeuvres en cours, développées par les différentes forces de dominance ou les différentes puissances sur l'échiquier international (Conférence Europe-Méditerranée, compétition entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, Conférence Chine-Afrique, Conférence OMC-Afrique, amorce de la réunification des deux Corées, le combat pour l'émergence des puissances régionales en Afrique, attentions nouvelles des Etats-Unis pour l'Afrique à travers les voyages de Bill Clinton sur le continent, le positionnement des grandes puissances industrielles et des sociétés multinationales par rapport aux défis de la globalisation et de la mondialisation : partage des marchés, accès aux matières premières stratégiques notamment pour les prochaines conquêtes spatiales, etc.).

C'est donc véritablement à une guerre au niveau planétaire de la redistribution des cartes géopolitiques et géostratégiques à laquelle nous assistons. N'oublions pas par exemple que la crise dans la sous-région des Grands Lacs a fait apparaître le recul de la francophonie (au Rwanda, même en RDC au moment de l'avènement de l'AFDL) au profit de l'anglophonie britannique et américaine. Les enjeux que cette guerre implique sont de loin on peut l'imaginer aisément — plus importants que ceux qui sont en cause dans le drame des Grands Lacs. Aussi

toute vue réductrice du règlement local de celui-ci qui ne prendrait pas en compte les préoccupations visibles et invisibles, présentes et prospectives des belligérants autant que des puissances régionales, étrangères, inter et transnationales intéressées ne serait que manoeuvres de retardement.

8. S'impliquer dans ces grandes manoeuvres de recomposition

Pour être crédible et efficace, le règlement de la crise des Etats des Grands Lacs et d'Afrique centrale devrait s'impliquer utilement dans ces grandes manoeuvres de recomposition, qu'intensifient non seulement la vague mondialiste actuelle, mais aussi le sentiment du déclin du monde occidental. Ce que Edgar Morin écrit à ce propos est significatif : "Tout ce qui a constitué le visage lumineux de la civilisation occidentale présente aujourd'hui un envers de plus en plus sombre ... (individualisme ... dégradation des solidarités ... pollutions et dégradations de notre biosphère ... menace atomique ou celle de manipulations génétiques ... développement économique mais sous-développement humain et moral, etc. (J'ajoute : vache folle, toute une série de procédés qui privilégient la mort au détriment de la vie, corruption des milieux politiques, etc.). Cette situation est celle du monde dans la mesure où la civilisation occidentale s'est mondialisée ainsi que son idéal ... appelé ... développement »¹⁰.

Dans l'opérationnalisation de ces manoeuvres de recomposition, il faudra bien évidemment considérer les intérêts majeurs de la RDC, en distinguant entre ceux qui sont négociables ou non négociables, ceux à objectifs réalisables à court, moyen ou long terme, ceux qui sont intégrables dans les préoccupations de la sous-région et/ou des partenaires étrangers et ceux qui ne le sont pas. Naturellement, dans la mesure où la réforme et l'intégration des forces armées apparaissent — dans l'esprit des Accords de Lusaka — comme un facteur de retour à la paix en RDC et dans la sous-région, elles devraient également s'impliquer dans ces manoeuvres de recomposition.

9. Les actions de recomposition envisageables

Dans ce sens, deux actions majeures pourraient être proposées en guise de perspectives de solution.

a) Retour aux alliances fondamentales

La première est une offre de paix faite à la coalition ougando-rwando-burundaise. Il s'agit non d'une paix de capitulation, mais de la paix des braves dans le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la RDC et dans le respect de la sécurité de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. Elle devrait être assortie de la proposition de s'engager ensemble dans un processus d'intégration ou mieux de globalisation en sachant que cela impliquera des négociations âpres, difficiles et longues, accompagnées par une permanente consultation des populations concernées. C'est dans ce cadre qu'il faudra rechercher, imaginer des formules nouvelles susceptibles de sécuriser tous les peuples et toutes les nations de la région. Pour être durables, ces formules devraient dépasser l'émotivité qui caractérise si souvent en Afrique les

 $^{^{10}\,(10)} httpl::www.france.diplomatie.fr:labelfrance/FRANCE/IDEES/MORIN/morin.html~09/11/00.$

relations inter-étatiques pour s'investir résolument dans des mécanismes formels et institutionnels qui s'inscrivent dans le temps et s'enracinent profondément dans nos cultures et dans la conscience de la solidarité de nos intérêts face au défi du sous-développement.

La question à ce stade n'est pas de savoir quelle forme institutionnelle ou constitutive prendra cette coopération. La démarche se définit comme un retour aux alliances fondamentales et naturelles, dans un cadre plus élargi et un esprit nouveau. Elle suppose le dépassement consensuel des clichés ou des modèles figés relatifs notamment au discours exclusiviste sur la nationalité qui aboutit à un certain nombre d'injustices (cas des enfants métis), de tensions (cas de la double nationalité), d'intolérance et de mal gouvernance (cas des étrangers enracinés au pays), etc. La démarche incite donc à la création de concepts nouveaux fédératifs, de citoyenneté transfrontalière, de citoyenneté fonctionnelle, etc. Elle appelle à la création d'un espace régional intégré dépassant le cadre de l'ancienne CEPGL, s'arc-boutant sur l'équateur, de l'Atlantique au Pacifique, et impliquant, avant toute intégration politique et au-delà d'une intégration de défense, un brassage socio-professionnel et culturel des populations.

L'histoire de l'Europe nous offre à cet égard un exemple significatif. Déchirée pendant longtemps par de nombreuses guerres, l'Europe n'a été pacifiée qu'à la suite de la "nouvelle alliance" entre la France et l'Allemagne, deux nations qui se vouaient une adversité probablement de loin plus vicieuse que celle qui divise aujourd'hui les peuples de la sous-région des Grands Lacs.

La démarche suppose également la recherche de voies appropriées, nationales ou sousrégionales, susceptibles de régler le problème des multiples mouvements rebelles ou insurrectionnels qui infestent la sous-région¹¹. La voie démocratique s'impose; mais elle reste à créer en fonction de nos réalités propres, certainement pas à recopier sans nuances sur les modèles occidentaux.

Le retour aux alliances fondamentales signifie également la réactivation de nos alliances traditionnelles avec la Belgique, la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Union européenne, la Chine, le Japon, etc., sans dommage pour d'autres alliances nouvelles ou anciennes (Libye, Cuba, ...) conformes à nos intérêts nationaux et à nos choix souverains. Il nous appartient de gérer les éventuels antagonismes d'intérêts entre nos différents alliés, en expliquant aux uns et aux autres notre position et en les rassurant sur nos intentions. Il s'agit ici de prendre en considération les intérêts géopolitiques et géostratégiques des commanditaires de la crise. Dans ce sens, la démarche intègre également le jeu des réseaux de pouvoir internationaux voire des multinationales dans la mesure de leur compatibilité par rapport aux enjeux locaux et régionaux. Il faut en effet apprendre à jouer la carte du faible parmi les forts, de façon à se mettre opportunément dans le camp de ces derniers lorsque ses propres intérêts vont dans ce sens.

Georges BERGHEZAN et Félix NKUNDABAGENZI, La guerre du Congo-Kinshasa. Analyse d'un conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale, Les Rapports du GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité), 99/2, Bruxelles, 52pp.

b) Justice pour les populations victimes

Cette offre de paix perdrait tout crédit si elle fait l'impasse sur la nécessité de rendre justice, d'une manière ou d'une autre, aux populations victimes de la guerre. Mais la justice également est à recréer et réinstitutionnaliser dans une recomposition qui recherche la jonction entre la justice institutionnelle en décomposition, la justice traditionnelle en déshérence et les nombreuses initiatives et expériences, heureuses ou malheureuses, de la base qui apparaissent dans ce qu'il est convenu d'appeler la justice informelle ou le para juridique. Il sera sans doute aussi nécessaire d'envisager des actions de réparation au niveau de juridictions internationales. Dans ce cadre, un tribunal international pour la RDC serait le bienvenu.

Il faut cependant avoir conscience que cette recomposition des alliances et cette recherche de la justice doivent aller de pair avec une certaine "recomposition culturelle".

III. RECOMPOSITION CULTURELLE

1. Intelligence sociale et esprit de défense

Au plan culturel, diverses actions concrètes doivent être envisagées pour "in-former" différemment nos populations, en particulier notre jeunesse. Il s'agit de lui faire acquérir une nouvelle "intelligence sociale" et un "esprit de défense" qui les prédisposent à une meilleure défense de leurs intérêts et leur donnent une combativité nouvelle dans la lutte contre le sous-développement. Ces actions seraient orientées en direction de l'enseignement, de la recherche scientifique et de la politique familiale.

L'expérience des situations difficiles que nous vivons montre manifestement que le Congolais — bercé dans cette "douce négligence" et cette "douce indolence" auxquelles l'incite la nature généreuse de son environnement, rassuré par la conscience des riches potentialités de son sol et de son sous-sol, de ses fleuves, rivières et lacs — ne s'est pas préparé et n'a pas été préparé à se défendre rationnellement contre les crises. On lui a appris qu'il est heureux parce qu'il chante et danse. On a oublié de lui dire que son pays est vulnérable comme un géant au pied d'argile; que s'il est vrai que sa terre est scandaleusement riche, la recommandation du laboureur à ses enfants — "travaillez, prenez de la peine " — reste ici plus que jamais la voie du salut dans un pays où ce qui manque le moins c'est le fonds ! L'informel dans lequel il s'est jeté pour se mettre à l'abri de la crise se révèle en réalité comme la résultante d'une inspiration instinctive et de courte vue.

2. Se défendre pour assurer sa sécurité

Se défendre rationnellement contre la ou les crises! 'That is the question!' Se défendre, c'est-à-dire organiser et assurer la défense de ses intérêts vitaux et essentiels de façon à interdire quiconque à leur porter atteinte, par la violence ou la ruse. Se défendre, c'est une activité qui suppose une large adhésion de l'ensemble de la Nation parce qu'il engage le destin de tous. Son premier objectif, c'est la sécurité.

Mais la sécurité possède sa propre logique économique, sa dynamique infernale du glaive et du bouclier. «Les pays industriels où les progrès techniques accroissent la productivité trouveraient dans la sécurité le volant de débouchés propre au soutien de la conjoncture

économique. De leur côté, les pays moins développés, tentés parfois de s'armer plutôt que de produire pour mieux se nourrir, perpétuent avec la famine ou l'insécurité alimentaire le climat d'incertitude qui justifie leurs achats d'armes. Ainsi la plupart des pays en voie de développement où le taux de croissance de la population excède celui de la production alimentaire, sont des pays belligérants » 12.

Par ailleurs, «lorsque l'économie d'un pays est peu développée, les dépenses militaires correspondent à une grosse partie de la production échangée en termes monétaires, mais leur influence sur la prospérité générale est faible car l'essentiel des richesses se produit et se consomme en dehors du marché. Lorsque, au contraire, l'économie de marché envahit la quasitotalité de la production, la part prélevée sur la richesse nationale peut se révéler beaucoup plus forte, et l'interaction entre dépenses militaires et prospérité générale devient très sensible. C'est la raison pour la quelle les économies frustes résistent mieux à la guerre; raison qui interdit que s 'ignorent, dans les pays développés, politique économique et politique militaire »¹³.

3. Les aberrations des politiques de défense instinctives et la grandeur de la guerre

Ceci met en évidence les aberrations auxquelles peuvent donner lieu des politiques de défense instinctives et intuitives, c'est-à-dire émotionnel-les, qui n'intègrent pas celle-ci dans son essence multisectorielle et multi dimensionnelle et qui perdent de vue cette idée simple selon laquelle «la guerre est calcul: Ce n'est pas la puissance maximum qui à elle seule, décide du sort des armes ... C'est l'emploi optimum des forces qu'il faut réaliser. C'est en ce sens qu'il y a économie de forces »¹⁴.

C'est également en ce sens que ceux qui aiment la paix comprennent la grandeur que peut revêtir la guerre. La grandeur de la guerre, dans un pays agressé comme le nôtre, se trouve dans la cristallisation qu'elle opère sur la conscience de notre identité nationale et dans l'émergence qu'elle manifeste d'un certain esprit de défense auprès de différentes forces vives de la Nation.

4. Esprit de défense et dissuasion

Cet esprit de défense procède d'une conception de défense qui dépasse le cadre spécifique de l'armée et intègre, dans une démarche globalisante, tout ce qui est de nature à assurer la puissance et la prospérité de l'Etat, affirmer la personnalité de la Nation, défendre sur tous les plans ses intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels. Il se définit comme la volonté, la détermination qui anime un peuple pour défendre à tout prix ses valeurs fondamentales, c'est-à-dire pour assurer la puissance de l'Etat, affirmer la personnalité de la Nation, défendre sur tous les plans ses intérêts politiques, économiques, sociaux, culturels et moraux. Il est le principe fondateur de toute véritable dissuasion. Il n'est en effet de réelle dissuasion que sous-tendue par une véritable volonté collective de sécurité et de paix; entretenue

¹² Alain BIENAYME, Le commerce international est-il une guerre ?, in Revue Défense nationale - problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires, 431' année, juillet 1987, p.119.

¹³ Ibidem.

¹⁴ H. GUITTON [Revue de sciences économiques, septembre 1962], cité par Alain BIENAYME, Le commerce international estil une guerre?, in Revue Défense nationale -problèmes politiques, économiques, scientifiques, militaires, 43"" année, juillet 1987, p. 120.

par un état d'esprit porté vers la réflexion consciente de la nécessité d'une défense nationale ainsi que l'adhésion aux efforts que celle-ci implique.

On pense généralement que la force des grandes puissances réside dans la quantité et la qualité de leurs arsenaux. On oublie que ceux-ci sont faits pour être mis en oeuvre par des hommes et des femmes, facteurs négligeables dans toute stratégie, mais qui peuvent s'avérer plus déterminants pour l'issue des combats que les armes les plus terrifiantes. La première force des grandes puissances c'est l'esprit de défense qui caractérise leur population, et au sein de celle-ci ses combattants; tous animés par cette force intangible qui fait agir tout un groupe d'hommes et de femmes et les incite à faire don du meilleur d'eux-mêmes sans restriction. C'est pourquoi les citoyens ne doivent pas être laissés en dehors des débats sur la guerre et la paix, la défense et la sécurité, l'économie et le développement ¹⁵

5. Jeunesse, nation et culture de l'esprit de défense

Cependant, alors que certains de nos voisins cultivent particulièrement cet esprit de défense, singulièrement auprès de leur jeunesse, nous restons encore chez nous au stade primaire de l'instinct de conservation que réveille ponctuellement quelque frustration causée par exemple à la suite d'une compétition sportive perdue. Cet instinct de conservation est en soi dangereux, parce que primaire et fruste, et susceptible de donner lieu à des réactions de défense spontanées, irréfléchies, mal canalisées, et donc facilement "diluables" ou récupérables à des fins pernicieuses et perverses.

En fait, il y a inadéquation entre ce niveau d'appréhension de l'idée de défense et le niveau de valorisation du projet Etat-Nation que nous sommes appelés à concrétiser.

6. De l'instinct de conservation à une véritable volonté de défense

Il faut donc amorcer le passage de l'instinct de conservation vers une volonté de défense nationale et une adhésion consciente à l'effort de défense. Jamais cette mutation n'a été la conséquence d'une sorte de génération spontanée, un fait du hasard. Elle se doit d'être préparée, encadrée, cultivée, canalisée. Elle emporte une mission d'essence pédagogique. Elle appelle un effort d'introduction dans notre cursus scolaire aux niveaux primaire, secondaire et universitaire, ainsi que dans des structures appropriées de formation permanente ou de recyclage des cadres moyens et supérieurs ¹⁶, une initiation à la défense intégrée dans une éducation civique appropriée dans les programmes d'enseignement. Il s'agit de faire connaître et aimer notre pays, avec ses institutions démocratiques, seules susceptibles de fonder la confiance réciproque des gouvernants et des gouvernés, de consolider la cohésion nationale et d'assurer la perception de la légitimité de l'action collective à mener. Il s'agit également d'appréhender les problèmes de défense dans leur globalité, d'en connaître les contraintes et les coûts, de rester attentif à l'interconnection des

¹⁶ Nous pensons par exemple à une structure de type Collège de Guerre et de Paix ("War and Peace College") dont les sessions seraient ouvertes à différentes catégories de citoyens et cadres moyens et supérieurs pour recevoir des informations sur les problèmes de guerre, de paix et de sécurité et pour en discuter de façon responsable.

¹⁵ C'est un véritable non-sens en république et en démocratie d'entendre dire, comme récemment en Côte d'Ivoire : "il faut laisser les militaires régler les problèmes militaires". Les problèmes militaires sont les problèmes de la nation. Ils doivent être réglés conformément aux intérêts supérieurs de la nation; lesquels sont protégés par la loi. Aussi la nation doit-elle être témoin de l'application de la loi en milieu militaire; et les politiques doivent pouvoir en répondre devant leurs mandataires.

événements mondiaux, à la place et au rôle du Congo dans la sous-région, en Afrique et dans le concert des nations. Autrement dit, il s'agit de prendre conscience des enjeux géopolitiques et géostratégiques; d'être attentif aux alliances politiques et militaires, conjoncturelles ou durables; de reconnaître les zones sensibles; de définir les menaces diffuses ou réelles contre lesquelles il faut se prémunir; de répertorier les routes stratégiques, les espaces pertinents de sécurité pour le Congo; d'examiner les facteurs politiques, économiques, diplomatiques, scientifiques, technologiques, socio-culturels, etc. ... qui concourent aux équilibres stratégiques, à la formation des hégémonies, à l'apparition des dominances et à la constitution des leadership.

7. L'organisation de la volonté collective de défense : facteur de bonne gouvernance

L'émergence, la cristallisation, l'organisation de cette volonté collective de défense, de sécurité et de paix peuvent être considérées comme un facteur culturel important qu'il convient d'acquérir et de cultiver; facteur de gouvernance susceptible de contribuer au développement. Si les guerres et les crises qui émaillent l'histoire du Congo indépendant depuis 1960 débouchent sur cette prise de conscience; si elles consolident en chacun de nous la nécessité de "s'auto-finaliser" par rapport aux objectifs de développement et de mobiliser en conséquence les moyens de réalisation de ces objectifs; si elles nous permettent de comprendre que nos "potentialités économiques immenses" nous imposent, plus qu'à d'autres, un devoir d'acharnement au travail, de vigilance contre les convoitises et les détournements, d'organisation et de solidarité ...; alors nos concitoyens fauchés par les balles de l'intolérance politique, nos martyrs morts pour avoir voulu vivre et défendre les valeurs républicaines et démocratiques qui qualifient la dénomination de notre pays, nos misères, nos humiliations, nos sacrifices et ... nos prières n'auront pas été vains ! ... Alors, nous aurons accompli un pas décisif dans la re-création de notre espace institutionnel national et étatique.

IV. LA RE-CREATION OU LA RECOMPOSITION INSTITUTIONNELLE DE L'ETAT

1. République et Démocratie

Au plan institutionnel, il s'impose de s'engager dans des actions de re-création et de re-crédibilisation de l'Etat autour des idées et des valeurs républicaines, démocratiques, d'unité nationale, d'intégration de la tribu dans le fonctionnement de l'Etat et de réajustement de l'Etat au droit. La Patrie étant en danger, il convient que les différentes forces politiques et sociales taisent leurs divergences et considèrent ensemble, dans un esprit responsable et de dialogue, ce qui les unit, c'est-à-dire l'intérêt supérieur de la Nation. Sur cette base consensuelle, il serait possible d'envisager la mise en chantier des actions d'institutionnalisation minimale de l'Etat.

2. La re-création d'un droit étatique inculturé

Assier-Andrieu affirme que « le droit est incarné par l'Etat, et l'Etat suppose le Droit, le couple est indissociable, et partant de l'un, il est souvent implicite que l'on parle aussi de l'autre» ¹⁷. Autant dire que l'Etat Africain tel qu'il est expérimenté depuis les indépendances dans la région des Grands Lacs et son Droit doivent être au centre de nos préoccupations.

¹⁷ L. ASSIER-ANDRIEU, Le droit dans les sociétés humaines, Paris, Nathan, 1996, p. 44.

a) Première urgence : un droit apte à créer un ordre accepté

Si en effet l'Afrique des Grands Lacs est, à l'instar de la majorité des pays du continent, en crise, celle-ci trouve l'une de ses expressions les plus significatives dans la crise de l'Etat dans sa conception et dans sa pratique 18. Les impasses, les dramatiques régressions que nous connaissons actuellement s'ancrent sans doute dans un total mépris et un rejet du modèle de l'Etat occidental. Ainsi, la sempiternelle définition de l'Etat comme une population, plus un territoire, plus un gouvernement, ou comme la personnification juridique de la nation, a en Afrique des incidences tragiques. L'Afrique a un problème, celui de la légitimité des institutions politiques d'inspiration européenne que l'on s'efforce d'y faire fonctionner depuis les indépendances. De même, l'éclatement du pluralisme spécifique de l'Afrique ancienne au profit d'un Droit importé et imposé, unitaire et sclérosé, est une autre piste dans la compréhension des crises africaines. Aller à la recherche du type d'institutions et d'un Droit aptes à faire régner "un ordre accepté" devrait être pour tous une première urgence"¹⁹.

b) Le besoin de l'Etat reste vivace

Il faut cependant relever que les conflits qui déchirent la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale, loin de signifier le refus de l'Etat et du Droit, constituent plutôt le premier stade de leur reconnaissance et de leur consécration, puisque l'enjeu de ces conflits est la recherche de l'appropriation de l'Etat et de l'exclusivité de la production normative et coercitive. Aucun groupe, au Burundi, au Rwanda comme dans les deux Congo ou en République Centrafricaine, ne réclame la désintégration des ensembles existants. Mais chacun veut polariser et monopoliser le pouvoir de manière exclusive, gérer l'espace politique à son profit – un comportement qui vise «à sauvegarder son moi groupa/ du chaos au détriment de l'unité nationale »²⁰. C'est justement ce paradoxe qu'il faut gérer, mieux comprendre : celui «d'un Etat à la fois totalement absent et omniprésent; totalement rejeté mais globalement recherché, tant au plan international, que national et local »²¹.

Ce "besoin de 1'Etat" s'observe également à propos du Droit. A côté d'un Droit étatique qui se prétend triomphant mais se révèle inefficace en dehors de quelques cercles géographiques et socioprofessionnels extrêmement restreints, se développent et s'affirment une multitude d'autres pratiques juridiques non officielles qui échappent largement au moule étatique. Ici, "le Droit ne se confond plus avec l'Etat"; comme le remarquait Rouland, contrairement à Carré de Malberg qui déclarait que «dans l'ordre de la réalité sociale, il ne peut naître de Droit proprement dit antérieurement à la Loi de l'Etat (..). Le point de départ de tout ordre juridique, c'est l'apparition de la puissance créatrice du Droit, c'est-à-dire de l'Etat lui-même »²².

¹⁸ J.F. MEDARD (sous la direction de), Etatisation et désétatisation en Afrique Noire, in Etats d'Afrique Noire. Formations, mécanismes et crises, Paris, Karthala, 1991, p. 361.

¹⁹ Th. MICHALON (sous la direction de), A la recherche de la légitimité de l'Etat, in La Création du Droit en Afrique, Paris, Karthala, 1997, p. 131.

²⁰ Fall BABACAR, Anétatismes et modes sociaux de recours, in L'Etat en Afrique : indigénisation et modernités, Colloque, Cahiers du GEMDEV 241, juin 1996, p. 201.

²¹ Ibid., p. 202.

²² Cité par N. ROULAND, L'Etat français et le pluralisme, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 13.

c) Crise de l'Etat – Crise des mécanismes de légitimation, de régulation et de gestion

En somme, la violence politique de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale a pour fondement l'incapacité du centre politique à proposer un cadre et une forme de régulation de l'action sociale à travers un système étatique de normes légales, acceptées comme référentiel commun. L'imposition devient une source de conflits.

La crise de l'Etat et des dispositifs traditionnels de légitimation, de régulation, d'encadrement et de gestion de la société nous impose le devoir d'inventer, pour notre propre compte et sur la base de nos propres réalités et des besoins de la communauté, de nouveaux mécanismes susceptibles de garantir durablement aux sociétés africaines l'harmonie, l'équilibre et le développement. Il est donc indispensable de repenser et de revisiter la notion d'Etat pour créer une nouvelle architecture institutionnelle. De même, il faut une "nouvelle grammaire du Droit" en Afrique.

d) Plaidoyer pour un Etat plural ...

Il nous semble impératif de dépasser l'illusion d'un Etat homogène, unitaire et factice. Le pouvoir central prenant pour vraie la fausse image d'une légalité rationnelle que lui renvoie le miroir déformant de la société, on débouche sur une auto-hypnose dangereuse²³. Ne convient-il pas d'orienter le Droit et l'Etat vers de réelles solidarités et de nous demander avec Montesquieu : "La grandeur du génie ne consisterait-elle pas à savoir dans quels cas il faut l'uniformité et dans quels cas il faut la différence, c'est-à-dire le pluralisme"?²⁴

Cette réflexion sur l'Etat plural et la pluralité juridique défend l'existence et la circulation, au sein de la société, d'un ordre et de différents systèmes normatifs, dont le système juridique étatique, même s'il est le plus important, ne constitue que l'un d'entre eux. Une telle conception du Droit énonce une relation plus complexe entre Droit et société, du fait qu'il ne s'agit pas d'un Droit unique, mais plutôt «d'un réseau de droits qui doivent s'harmoniser avec la société » 25. Les systèmes parallèles, infraétatiques ou interétatiques, ne sont pas seulement des ordres de morale, mais des ordres de droit positif, édictant des normes contraignantes, présentant le même caractère impératif que celui qu'impose le Droit 26.

e) ... et une autre façon de penser, de regarder et de vivre le droit

Force est donc de sortir du "goulag théorique" actuel de codifications fictives, ainsi que nous invite à le faire B. de Sousa Santos qui constate que « la Loi avec L majuscule, la Raison avec R majuscule et l'Homme avec H majuscule forment désormais une trinité défunte »²⁷. Telle est l'approche postmoderniste du Droit qui nous offre l'opportunité d'un renouvellement du champ conceptuel et opératoire d'analyse du Droit en mettant en avant un Droit du futur,

²³ C. MONGA, La société civile africaine est-elle civilisée ?, Communication au colloque sur les Dynamiques de l'intégration et de la désintégration, Bordeaux, CEAN-IEP, 1993.

²⁴ MONTESQUIEU, L'Esprit des Lois, X, XIX, 18.vent s'harmoniser avec la société »

²⁵ B. de SOUSA SANTOS, Le Droit : une carte de lecture déformée. Pour une conception post-moderne du droit, Droit et Société, 10, 1988, p. 365.

²⁶ J.M. NZOUANKEU, Faut-il codifier le droit en Afrique ?, Revue Française d'Administration Publique, 82, avril juin 1997, p. 326.

²⁷ B. de SOUSA SANTOS, op. cit., p. 365.

caractérisé notamment par la fin du monopole de la légalité étatique. Il faut en renverser la vision, en dépasser l'unicité formelle et perverse, pour initier une démarche vers l'intégration par la libre délibération de la multitude communautaire.

Soulignons que le recours à l'approche juridique postmoderniste a pour but de "comprendre des situations empiriques nouvelles que les grilles classiques de lecture ne permettent pas d'élucider". Cette vision du Droit nous permet notamment de dépasser les 'fausses unités" et de rendre dialectiques ou conviviaux les dualismes dissolvants antérieurs. Grâce à cette vision postmoderne, il nous semble possible d'asseoir une statogenèse doublée d'une endogenèse du Droit opportunes et adaptées à l'Afrique, et de résoudre ainsi le problème du contenu et de l'articulation de l'Etat, ainsi que celui de l'efficacité du système normatif. A travers la postmodernité, la nature "molle", "croupion", "inachevée" de l'Etat africain, qui était perçue comme une carence, devient une chance : « car le caractère fragmenté de cet espace, s'il est bien articulé, peut engendrer une démocratie locale et un Etat de proximité plus fonctionnel »²⁸. Dans le même temps, à travers les notions d'interlégalité, de légalité poreuse ou de porosité juridique dans lesquelles de multiples réseaux d'ordres juridiques nous forcent constamment à des transitions ou à des empiétements, apparaît un Droit négocié, flexible, un "soft law" sur fond d'un pouvoir politique contractuel²⁹.

En définitive, il semble que le Droit du futur ira rejoindre le Droit du passé africain. Il nous sera plus possible de construire un ordre étatique et juridique comprenant ou intégrant notamment les institutions coutumières vaguement honteuses et inutilement dégradées au nom, d'une part, de la rationalité, et d'autre part d'un modèle occidental prestigieux dont les ressorts profonds restent incompris. On aboutit à la fin à une organisation étatique susceptible d'obtenir par sa légitimité le respect des normes qu'elle édicterait.

3. Penser autrement l'ethnie dans I'Etat

L'organisation de cette coexistence normative, ce pluralisme fera la force et l'harmonie réelle de la société, qui va alors se fonder sur une "économie juridique d'affection". Dans cette perspective, nous estimons avec Pourtier que nous devons cesser de *«penser en termes d'opposition ethnie et nation, les deux niveaux d'identification collective s'emboîtent. La référence au territoire le plus englobant n'exclut pas le sentiment d'appartenance à l'échelle d'une parenté plus intime et d'une grande proximité qui est celle de l'ethnie »³⁰. Et avec Kabuya, nous pouvons nous demander si « l'ethnicité ne pourrait... pas être la base d'un pluralisme plus complet »³¹. Car, de même que la famille est au coeur de la population et qu'elle constitue le premier corps social intermédiaire entre l'individu et l'Etat, de la même façon l'ethnie est au coeur de la nation la communauté la plus proche de l'individu où son affectivité d'appartenance et sa conscience identitaire collective se consolident pour mieux s'arrimer et s'enchaîner à d'autres ethnicités dans un élan de solidarité culturelle, géographique, historique et sentimentale qui définit l'ensemble national.*

²⁹ (29) B. de SOUSA SANTOS, op.cit., p. 382.

²⁸ F. BABACAR, op.cit., p. 176.

³⁰ G. POURTIER, Conco-Zaïre-Congo, un itinéraire géopolitique au coeur de l'Afrique, Hérodote, 86/87, 3è c et 4 trimestres, 1997, p. 35.

³¹ C. KABUYA, in H. NGBANDA, La démocratie piégée, Paris, Equilibres, 1994, p. 4.

Il ne s'agit donc pas de remplacer l'Etat-nation par une sorte d'Etat-ethnies caractérisé par la dérive du retranchement et de l'intégrisme ethnocentrique débouchant forcément sur l'épuration de ce que l'on a appelé les "non originaires". Il ne s'agit pas non plus de rigidifier les institutions nationales autour de noyaux tribaux et d'élever sur cette base des structures décisionnelles, d'influence ou de dominance informelles, concurrentes voire supérieures aux structures formelles de l'Etat. Il s'agit, bien au contraire, de capitaliser la dynamique de l'ethnicité au service de la solidarité de l'ensemble national tout en préservant les intérêts légitimes des groupes locaux.

Quoi donc de plus normal que l'ethnie constitue la matrice de toute violence et que ce soit autour d'elle qu'il faille construire l'Etat africain du troisième millénaire, lequel Etat doit être « perçu comme un bien commun capable de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle citoyenneté frappée du sceau de la sociabilité africaine. ... Ainsi donc, conformément aux cultures du continent, l'Etat ne serait plus seulement le lieu d'exercice et de manifestation d'un pouvoir rigide et distant, mais aussi et surtout un cadre par lequel s'exprime une solidarité séculaire entre groupes différents mais traditionnellement solidaires et complémentaires »³².

L'Afrique des Grands Lacs est devenue « zone d'enfer, de peur et de pleurs, de la violence et des pillages »³³. On observe une fragmentation "culturelle" de la souveraineté, celleci étant polarisée par une ethnie et les groupes exclus évoluant alors en marge du centre ou contre lui. Il faut donc arriver à partager entre les diverses communautés nationales, sinon le pouvoir, du moins sa propriété et son exercice. Laski nous dit qu'« il n'existe rien dans la souveraineté définie par les juristes [...], en réalité, ce que nous rencontrons, c'est une variété d'intérêts, fonctionnels et territoriaux »³⁴. La démarche consiste à saisir les mutations qui interviennent dans le cadre de la mondialisation, où l'on observe un mouvement gémellaire à la fois planétaire et uniformisant, ainsi qu'un phénomène d'émergences identitaires.

« Les Etats-Nations doivent, pour survivre, accepter une nouvelle approche. Car s'ils veulent continuer à incarner de façon exclusiviste l'intérêt collectif, ils risquent de devenir autistes et donc de se condamner à terme »³⁵. Mais, si « l'Etat-Nation réconcilie son schéma avec celui des solidarités d'essence familiale et séculaires, au lieu d'y voir d'inutiles rivales, de se sentir de plain-pied avec elles, il préservera une influence à défaut de son autorité »³⁶. Dans ces nouvelles chaînes de responsabilités, il ne s'agit donc pas de reconstruire un schéma linéaire, pyramidal, de "commandement" desséchant, mais d'avoir une approche "polysynodique". Il y a lieu d'aboutir à une reformulation du projet étatique de façon à prendre en compte la réalité culturelle. Cette reformulation passe par la reconnaissance – même douloureuse – des conflits, l'observation et la gestion des fragmentations qui traversent la société, afin de permettre leur organisation, leur articulation et leur libre expression dans le cadre étatique.

³⁶ Ibidem.

_

³² E. PONDI, Une approche pluridimensionnelle et tri-continentale pour repenser l'Etat, in L'Etat en Afrique : indigénisation et modernités, op. cit., p. 207.

³³ DJUNGU SIMBA, En attendant Kabila. Kinshasa, fin de règne, Bruxelles, Epo, 1998.

³⁴ H.J. LASKI, The Foundations of Sovereignity, Londres, Allen and Unwin, 1921, p. VIII, cite par M. CROISAT, Le Fédéralisme dans les démocraties contemporaines, Pans, Mont Chrestien, 1995, p. 22.

³⁵ A. MINC, cité par Jacques DJOLI ESENG'EKELI, La violence politique dans l'Afrique des Grands Lacs. Origines, expressions et perspectives, Mémoire de DEA, Perpignan, 1998, p. 106.

Et, pour résoudre le dilemme qui se pose à l'"État sinistré" africain, il importe de gérer la contradiction apparente entre l'homme-tribal" et l'homme-citoyen", en nommant les clivages réels du champ sociopolitique, jusqu'à présent refoulés par une idéologie inutilement honteuse. Ce travail de décomplexion se traduira sur un plan horizontal par la mise sur pied de la représentation institutionnelle des conflits. Car, tout conflit non représenté au sein des institutions gangrène ces dernières et sape la légitimité de l'Etat.

Il s'agit d'une oeuvre de canalisation officielle du débat libre sur le terrain de la raison, faisant appel à une vérité commune fondamentale trop rapidement évacuée : "la communauté tribale et ethnique est une réalité ancrée". Et, ici ce qu'il faut prendre en compte dans l'ethnie, «ce n'est pas la somme des différences ou des similarités culturelles ou objectives, mais ce que les acteurs eux-mêmes considèrent comme significatif et qui est essentiellement la conscience des différences avec les autres, même si la réalité de ce genre de communauté est parfois difficilement saisissable et peut conduire à des errements et à des impasses théoriques »³⁷.

L'ethnie est donc essentiellement un concept "opératoire" dont la validité est attestée par un "plébiscite de tous les jours", comme le disait Renan à propos de la Nation. Le "vouloir-vivre communautaire" doit, par conséquent, s'articuler à ce niveau afin de nouer un « contrat culturel inter-communautaire »³⁸.

Les institutions devraient être le lieu où l'intérêt de chaque groupe doit être pleinement intégré dans le grand édifice du mieux-être collectif. La façon dont elles s'articulent doit reposer sur la vocation à cerner les contraintes auxquelles sont tenues de se soumettre les communautés, de manière à rapprocher et à gérer les intérêts des uns et des autres par une délibération juste et équitable, de laquelle résultera une "communauté de destin".

Horizontalement, il faut conjuguer la double généalogie culturelle actuelle en organisant un système de coresponsabilité associant toutes les communautés. Nous proposons une articulation étatique ayant en son centre, et non à son sommet, deux organes de conversion et de transduction :

- Un parlement bicaméral comprenant deux chambres. La Chambre des Représentants, composée d'élus désignés au suffrage universel et issus de partis politiques, de groupes d'intérêt, d'associations, donc d'organisations modernes, représentera la Nation familiale dans son unité et son indivisibilité. Ensuite, la Chambre des Communautés, comprenant les représentants des tribus, des clans, des ethnies, désignés sur la base d'aires culturelles inventoriées, constituera un contrepoids traditionnel et veillera aux intérêts locaux, tribaux ou ethniques. Les deux Chambres exerceront séparément la fonction législative traditionnelle. Mais pour les questions d'intérêt communautaire" comme la désignation du Chef de l'Etat, l'approbation du programme gouvernemental ou son investiture, elles formeront alors une assemblée siégeant en Congrès et qui symbolisera l'arbre à palabres de l'Afrique ancienne.

Le Chef de l'Etat, désigné au suffrage indirect, de manière consensuelle, par les deux Chambres, représentera l'ensemble de la communauté et devra être issu alternativement de tous les pôles de l'Etat : nord, sud, est et ouest. Il sera le gardien, la clef de voûte de l'édifice et de l'unité des communautés. C'est le "tshimanwende wa bukalenge", comme disent les Lubas,

³⁷ J.F. GOSSIAUX, Ethnie, ethnologie, ethnicité, Revue d'Ethnologie Française, XXVII, 3, p. 329.

³⁸ D. MUMENGI, Esprit de rupture, auto-édition, Bruxelles, Pop-Copy, 1995, p. 78.

c'est-à-dire le «noyau intégrateur de la Nation »³⁹.

Ce schéma d'articulation s'inspirera donc de la culture africaine. Ainsi au Bas-Congo par exemple, le "kinzonzi" ou Conseil des sages, comprenait les représentants des douze clans composant l'entité Kongo. C'est de cette assemblée qu'était issu le "mani Kongo", le roi et le "Conseil royal". Chez les Lubas, le "Conseil des Anciens", constitué de Bilolos, intervenait pour toutes les questions essentielles de la "tshisa", la tribu. Cette assemblée désignait les membres du Conseil ou du "Cabinet royal", les "bamena ba mikombo". Cette articulation assurait, par sa vocation de solidarité, la stabilité structurelle et constitutionnelle de la société.

Concernant le Droit étatique, il faut comprendre qu'il n'est pas le mode exclusif ou privilégié de régulation sociale. Il n'est plus l'émanation d'un Pouvoir unique, absolu et exclusif de l'Etat. Le Droit officiel doit reconnaître les modes alternatifs de régulation sociale qui s'exercent en marge de l'Etat et parfois contre lui, afin de s'en enrichir. Les acteurs sociaux et communautaires ne doivent plus être exécutants, mais des centres de création du Droit.

Au plan de l'organisation spatiale de l'Etat, à la construction hiérarchique et pyramidale succédera une architecture polysynodique, où l'autorité résulte du jeu croisé des influences et parvient de manière diffuse jusqu'aux citoyens. "Vu sous l'angle de la raison, ce système frise l'absurdité, perçu au travers du prisme de la démocratie il retrouve sa légitimité". On voit réapparaître ainsi le système organisationnel de forme mosaïque de l'Afrique ancienne.

Le postmodernisme offre donc une chance à l'Afrique d'explorer "un autre possible juridique". Le Droit, comme jadis, ne serait qu'un élément dans la totalité des mécanismes de régulation sociale dont la finalité ultime est d'assurer l'harmonie sociale. Système normatif appartenant, parmi tant d'autres, à l'ensemble normatif d'une culture donnée, il n'a pas vocation à tout régler, d'autant qu'une régulation non juridique se révèle parfois plus efficace qu'une régulation reposant exclusivement sur le Droit. Ici, morale, religion, interdits, "sacré", phénomènes naturels ou mystiques, terrestres ou cosmiques s'enchevêtrent dans une totalité qui renforce la paix globale. En revanche, lorsque cet ensemble normatif éclate et perd sa cohérence, la société est entraînée dans un cycle de dysharmonie, de troubles et de conflits sans fin.

V. EN MANIERE DE CONCLUSION...

- 1. En manière de conclusion, on peut se demander qu'est-ce que ce discours sur l'exploration d'un "autre possible juridique et étatique", sur l'esprit de défense et sur la recomposition des alliances apporte-t-il au problème de la réforme et de l'intégration des forces armées ? Il désapproprie les forces armées de l'exclusivité de la mission de défense pour répartir celle-ci entre les diverses forces vives de la nation, dans le cadre d'une gestion responsable de l'espace étatique et des interrelations avec d'autres nations voisines ou lointaines. Il y a donc une synergie à prendre en compte.
- 2. Cette synergie permettra de crédibiliser l'idée de la paix des .braves en indiquant qu'il ne peut guère être sécurisant pour le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de refuser maintenant cette offre en sachant qu'un grand pays humilié peut, une fois ses forces réorganisées, s'avérer à terme

_

³⁹ D. MUMENGI, op. cit., p. 79.

militairement et politiquement dangereux pour leur propre stabilité et leur propre existence (voir cas de l'Allemagne après la première et la deuxième guerre mondiale). Ces pays devraient être convaincus que la RDC a la capacité de refaire ses forces pour éventuellement rendre la pièce de leur monnaie à ses agresseurs.

- **3.** Par ailleurs, face au désordre et à la confusion constatés dans le camp des rebelles, il est certain que la réorganisation de nos forces armées fera rentrer au bercail la plupart des compatriotes aujourd'hui dans le camp ennemi. Il n'y aura donc plus face à face que des forces armées régulières des nations belligérantes. Le prétexte ou la couverture rebelle ne jouera plus.
- **4.** La re-création institutionnelle de la RDC aura sans aucun doute un effet bénéfique d'entraînement sur les régimes du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, d'autant plus que l'élargissement de l'espace régional intégré fera baisser les tensions socio-démographiques exacerbées parxiguïté actuelle de leurs espaces nationaux et diluera la bipolarité ethnique antagoniste qui caractérise ces pays.
- **5.** La mise de l'ethnie dans l'orbite officielle de l'Etat, est de nature à assainir nos moeurs politiques ou comportementales, à donner à l'ethnie une place et un rôle institutionnels d'intégration dans le tissu national. De sorte que, la pression ethniciste qui s'exerce informellement sur l'organisation et le fonctionnement des institutions comme les forces armées s'estompera naturellement.

Surtout si, en ce qui concerne l'armée, un effort est fait dans le sens de la "démonarchisation ethniciste et clientéliste" de ses structures et de leurs animateurs principaux. Par monarchisation des structures et des animateurs, nous entendons ce ballet permanent et cette ronde continuelle des mêmes acteurs, des mêmes personnes qui se succèdent les unes aux autres comme dans une farandole en cercle vicieux, en intriguant les unes contre les autres et qui dépensent le plus fort de leur énergie à conserver le plus longtemps possible leur strapontin. C'est du moins l'image que rendent les perpétuels "come back" de certaines figures militaires connues ou les grands records de longévité à certains postes de responsabilité au palmarès des chefs militaires des "Forces armées zaïroises". Résultat : sclérose des structures; enkystement des idées et des institutions; vieillissement et immobilisme des hommes au sommet et à la base; accumulation des frustrations chez les jeunes dont les horizons sont bouchés, et chez les "têtes couronnables" de la cour restés trop longtemps sur la touche à se morfondre au jeu du "ôte-toi que je m'y mette"... Une manière d'en sortir serait d'assurer un roulement plus sain dans les postes de responsabilité en en désignant les animateurs pour des durées tournant autour de 3, 4 ou 5 ans.

- **6.** Cette pression ethniciste et clientéliste s'estompera d'autant plus que seront mises en place des institutions réellement démocratiques et républicaines. On ne parlera plus désormais que de l'armée nationale, sans lui donner une quelconque coloration en fonction de l'origine ethnique des chefs politiques ou militaires. II y aura une armée nationale, soumise à l'autorité politique et servant l'intérêt national.
- **7.** Enfin, la re-construction de l'idée de l'Etat-nation peut déboucher sur des politiques de nationalité et d'immigration fondées non plus sur l'exclusion de l'étranger, ni sur une forme d'assimilation qui obligerait à renoncer à ses racines anciennes, mais sur une conception plus objective et positiviste centrée sur la participation effective au développement national dans la

paix, sans aucune discrimination de nature subjective. Pensez-vous que ce pays aurait été agressé comme il l'est en ce moment s'il avait compté parmi ses nationaux, des citoyens d'origine belge, portugaise, grecque, française, anglaise, américaine, sénégalaise, nigériane, indienne, pakistanaise, etc., réellement impliqués dans les intérêts économiques de la RDC et dans la gouvernance ou la gestion du pays au niveau institutionnel (même éventuellement avec quelques restrictions pour certaines responsabilités politiques majeures et spécifiques) ?

8. Pour terminer, un mot au sujet du fameux "trou noir" zaïro-congolais symbolisant la thèse de l'absence de l'Etat. En 1960, nous avons hérité d'un Etat, prospère c'est vrai, mais dont nous n'avons pu ou su instrumentaliser l'appareil institutionnel en le conformant à l'idéologie nationaliste, fondatrice de la République, indépendante, souveraine et démocratique. Nos errements subséquents nous ont cependant permis de nous forger une conscience d'appartenance à une identité nationale, une fierté nationale et une certaine idée de la nécessité de la "résistance nationale". Au point qu'aujourd'hui, si "trou noir" il y a, sa conceptualisation pèche cependant sur deux points.

Premièrement, elle ne considère pas comme une chance pour le Congo la décomposition d'un appareil étatique désinculturé et dont le modèle d'organisation et de fonctionnement constitutionnellement et fondamentalement "extériste" (pour emprunter au vocabulaire cher au professeur Mboyo) a, depuis longtemps, désapproprié les Congolais de leur Etat.

Deuxièmement, elle n'intègre pas la dynamique intérieure, informelle certes, mais profonde et fondamentale, de toutes ces forces micro-sociales, mues par une volonté forte de survie individuelle et collective, à partir desquelles se formalise petit-à-petit une idéologie et un processus de re-création de l'Etat dans son espace territorial intégral, de re-formulation de la juridicité au sein de cet espace, de ré-investiture de la légitimité du pouvoir et de re-confortement de la souveraineté nationale. Il faut je crois compter avec cet Etat-là qui se construit à nos yeux avec des fondations d'autant plus solides qu'elles sont profondément enfouies précisément ... dans ce "trou noir"!

Pierre AKELE Adau

Professeur Ordinaire Vice-Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa Chef du Département de Droit Privé et Judiciaire de l'Université Protestante au Congo

Avec la collaboration des Assistants et Doctorants :

et

Pascal KAPAGAMA IKANDO

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives
Université de Kinshasa

Jacques DJOLI ESENG'EKELI

Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques sur les Espaces Méditerranéen et Africain Francophones, Faculté de Droit et de Sciences Economiques Université de Perpignan (France)